

**Ministry of Education**      **Ministère de l'Éducation**  
**Deputy Minister**            **Sous-ministre**  
Mowat Block                    Édifice Mowat  
Queen's Park                    Queen's Park  
Toronto ON M7A 1L2          Toronto ON M7A 1L2  
Telephone (416) 325-2600      Téléphone : 416 325-2600  
Facsimile (416) 327-9063      Télécopieur : 416 327-9063



## **NOTE DE SERVICE**

**DESTINATAIRES :** Directrices et directeurs de l'éducation  
Secrétaires des administrations scolaires

**EXPÉDITEUR :** Steve Marshall  
Sous-ministre

**DATE :** Le 21 mai 2008

**OBJET :** Note Politique/Programmes – Demandes de permissions intérimaires

---

La note Politique/Programmes n° 147 fournit des renseignements aux conseils scolaires et aux écoles sur le processus de demande de permissions intérimaires.

Elle apporte un complément au nouveau règlement sur les permissions intérimaires, le Règlement de l'Ontario 142/08 qui clarifie et améliore le processus de demande de permissions intérimaires. Le Règlement de l'Ontario 142/08 remplace le Règl. de l'Ont. 183/97 (Permissions intérimaires).

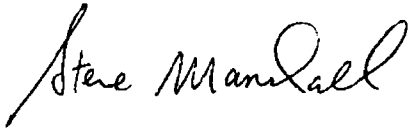
Le Règlement de l'Ontario 142/08 et la note Politique/Programmes n° 147 entreront en vigueur le 30 juin 2008. Jusqu'à cette date, les conseils scolaires doivent continuer à présenter les demandes de permissions intérimaires conformément aux exigences du Règlement de l'Ontario 183/97 et en utilisant le formulaire qui y est prescrit. Ils doivent aussi continuer à remplir la liste de vérification concernant les permissions intérimaires et la joindre au formulaire de demande.

À partir du 30 juin 2008, les conseils scolaires devront présenter les demandes de permission intérimaire conformément aux exigences énoncées dans le Règlement de l'Ontario 142/08 et la note Politique/Programmes n° 147. Notamment, ils devront remplir et soumettre le formulaire fourni maintenant dans la note Politique/Programmes n° 147 mais ne seront plus tenus de remplir la liste de vérification.

Vous pouvez consulter la note Politique/Programmes n° 147 sur le site Web du Ministère à [www.edu.gov.on.ca](http://www.edu.gov.on.ca) et le Règlement de l'Ontario 142/08, sur le site Web des lois en ligne à [www.e-laws.gov.on.ca](http://www.e-laws.gov.on.ca).

Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec le bureau régional du Ministère. La liste de ces bureaux est jointe à la présente.

Le sous-ministre,

A handwritten signature in cursive script that reads "Steve Marshall".

Steve Marshall

p.j.

c.c. Chefs des bureaux régionaux  
Conseil ontarien des directrices et directeurs de l'éducation  
Fédération des enseignantes et des enseignants de l'Ontario